PRÉFECTURE DU LOIRET
16 MAI 2023
COURRIER 5

N°07-2023
10/05/2023

Département du LOIRET **Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-en-Val**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mai 2023

Nombre de conseillers :	
- en exercice :	13
- présents :	7
- absents :	6
- pouvoirs :	2
- votants :	9
- pour :	9
- contre :	0
- abstention :	0
Date de convocation :	
Le 02/05/2023	

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 18 heures, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Vincent MICHAUT, Maire.

Etaient présents : V. MICHAUT, S.RIBEIRO, A.DURAND, M.PEIXOTO, A.MARSEILLE, MC GRINOVERO, C.BOUREUX

Etaient absents : T.POUGET, N.GADOIS, N.DEVIERS, N.AMAAZOUL, E.SERIN MOULIN, C.FERRAND

Pouvoirs : T.POUGET, N.GADOIS

Secrétaire de séance : N.BENKOU

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Objet : Organisation d'un repas pour les personnes de plus de 73 ans résidant sur la commune de Saint-Cyr-en-Val

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2124-1 à R2124-6;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L123-5 ;
Vu la délibération du CCAS de Saint-Cyr-en-Val n°05-22 portant délégation de pouvoirs donnée à la Vice-présidente du CCAS ;
Vu la délibération du CCAS de Saint-Cyr-en-Val n°02-2023, portant approbation du budget primitif 2023 du CCAS ;

Considérant les missions d'animation d'actions de prévention et de développement social du CCAS sur la commune ;

Considérant la volonté du Conseil d'administration du CCAS de rompre l'isolement des séniors ;

Considérant que le budget primitif voté permet l'organisation d'un repas destiné à 200 personnes de plus 73 ans ;

Considérant la réception de trois devis de traiteurs (Délicat et Scène, Baltzer et Hummel) et la sollicitation d'un prestataire pour l'animation du repas ;

Considérant que le groupe de travail sur le repas des aînés a choisi la formule proposée par le traiteur Jean-Luc HUMMEL, en raison du prix et des produits proposés ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration du CCAS

DECIDE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val (https://www.mairie-saintcyrenval.fr) : 17/05/2023

- **D'approuver le devis du** traiteur Jean-Luc HUMMEL pour un menu de 35 € par personne (cf annexe 1) et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer le bon de commande ;

- **D'acter le choix des** prestations d'Amin Mehr (magicien) et Alexandre Dufour (Disc-jockey) pour l'animation, au tarif de 1500 € TTC ;

- **De fixer** la participation des conjoints de moins de 73 ans à 35 € ;

- **D'autoriser** la Vice-présidente du CCAS à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Lecture faite les membres présents ont signé
Fait à Saint-Cyr-en-Val, le 10 mai 2023
Le Président du Centre communal d'action sociale
Vincent MICHAUT

PRÉFECTURE DU LOIRET
16 MAI 2023
COURRIER 5

C.C.A.S. ST CYR EN VAL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val (https://www.mairie-saintcyrenval.fr) : 17/05/2023